



## Peut-on réellement choisir son assurance de prêt?

Par **Tom Raoul**, le **16/06/2011** à **15:56**

Bonjour,

Je suis en ce moment en train de faire le tour des Assurances de Prêt externes à la banque puisque j'ai un projet avec le Crédit Foncier, mais quand je leur parle d'une délégation (et ce n'est pas faute de me renseigner), mon banquier me dit qu'il ne peut pas l'accepter! Est-ce légal? La loi Lagarde ne dit-elle pas clairement que l'assuré peut aujourd'hui choisir son assurance si elle couvre aussi bien voire mieux que le contrat bancaire pour un tarif plus bas??

Merci d'avance pour votre aide,

Tom.

Par **joulanga**, le **16/06/2011** à **19:06**

Bonjour

Votre banquier peut refuser la délégation si et seulement si le contrat d'assurance externe ne comprend pas au minimum les mêmes garanties que celles qu'elle vous a demandées en premier lieu!

Source:

<http://www.assurance-de-pret-pas-cher.com/loi-lagarde-M5-R464.html>

Par **Tom Raoul**, le **05/07/2011** à **15:16**

Pour information, au cas où d'autres personnes comme moi chercheraient une solution pour placer une délégation externe avec un prix bien moins important que l'assurance bancaire: le contrat GEM de la Macif.

En effet, j'ai du pas mal négocier avec ma banque (conditions générales à l'appui!) mais au final nous avons trouvé un terrain d'entente...

Comme quoi il ne faut jamais désespérer car, et c'est heureux!, certaines banques peuvent se montrer respectueuses du droit du consommateur et des textes de loi!

D'autant que les garanties de la Macif sont vraiment très bonnes, voire même supérieures à celle de la banque, donc CQFD...